

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2008

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille huit, le dix neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **12 février 2008.**

Présents : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, BLANCHARD Jean, CAZIMAJOU Didier, BARBAS Didier, Adjoint, COUSSEAU Michel, HAVERLAN Dominique, DULUGAT Caroline LAFARGUE Marie-Laure, MARTINES Valérie, MICHY Fabrice, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : BEGUE Carole (pouvoir à LALANDE François).

Absent excusé : Néant

Absents : CLAEYS Frédéric.

Secrétaire de séance : VAUDON Nadège.

DELIBERATIONS

DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE MULTI ACCUEIL

La commune de Portets va céder à la CDC de Podensac le terrain nécessaire à la construction du multi accueil. Dans l'attente de la signature des actes notariés de cession, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à délivrer à la CDC de Podensac le certificat nécessaire au dépôt du permis de construire du multi accueil.

MULTI ACCUEIL : SERVITUDE DE PASSAGE :

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, à la CDC de Podensac une servitude de passage de 20 mètres sur 20 mètres afin de permettre l'accès au multi accueil.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le contrat d'entretien proposé par la SARL Garonne Paysage pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2011, pour un montant total de 53.400,00 € TTC. La commune règlera en 12 factures trimestrielles de 4.450,00 € TTC (soit 17.800,00 € TTC par an) et autorise le Maire à signer ledit contrat.

STATION DE CONTROLE DES EAUX DE LA GARONNE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la convention d'occupation du ponton de Portets pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2010 et fixe, comme suit, la participation financière :

- forfait consommation électrique : 739,00 € par an. Cette facturation sera réglée par l'ADERA ;
- redevance d'occupation du ponton : 211,00 € par an. Cette facturation sera réglée par le SMEAG.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de convention d'accompagnement et d'assistance technique proposé par BSI France pour l'école primaire et la mairie, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour un coût annuel de 2.306,34 € TTC. La dépense sera inscrite à l'article 6156 du budget communal. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 NOVEMBRE 2006 (TRAVAUX LA FORGE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler l'avenant de 883,51 € HT prévu dans la délibération du 14 novembre 2006 et précise que le montant du lot n°6 est arrêté comme suit :

Lot 6 : MAINVIELLE

- marché de base = 17.367,55 € HT
- moins value = - 3.376,84 € HT (suppression enduit plâtre sur mur de refend et plafond CF 1 heure passé en standard)
- plus value = + 1.765,93 € HT (pose bloc porte, cloison, doublage)
- nouveau montant du marché = **15.756,64 € HT**

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision de Madame le Maire de mettre en place un service minimum d'accueil les jours de grève et l'autorise à signer la convention avec le Ministère de l'Education Nationale car l'Etat s'est engagé à indemniser les communes qui mettront ce service en place.

CREATION DE BAIES A LA SALLE POLYVALENTE :

- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.G.E.

- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU F.D.A.E.C.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la D.G.E. 2008 et du Département, dans le cadre du F.D.A.E.C. pour l'installation de baies à la salle polyvalente et autorise le Maire à établir les dossiers de demande de subvention nécessaires. Le Conseil adopte le plan de financement suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2315 - 191	Travaux H.T.	19.035,00 €	1328 - 191	<u>Aide attribuée :</u> Subvention de la C.A.F.	3.900,00 €
			1323 - 191	<u>Aide sollicitée :</u> <u>F.D.A.E.C. (44,11%)</u>	8.396,61 €
			1341 - 191	<u>Aide sollicitée :</u> D.G.E. (35%)	6.662,25 €
	TVA	3.730,86 €		Autofinancement	3.807,00 €
	TOTAL	22.765,86 €		TOTAL	22.765,86 €

CONVENTIONS AVEC LE TENNIS CLUB DE PORTETS

Suite à la réalisation de l'éclairage des courts de tennis du Stade Mansenqual, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n°2 modifiant la convention d'utilisation du 16 mars 1984 et son avenant n°1 du 24 novembre 1988, afin d'actualiser celle-ci. Le Maire est également autorisé à signer la convention de partenariat par laquelle la commune s'engage à réaliser les travaux d'éclairage des tennis du Stade Mansenqual et le Tennis Club de Portets s'engage à verser une participation financière de 1.000,00 €;

BUDGET COMMUNAL : VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de :

- 10.000,00 € à la Caisse des Ecoles (article 657361 du budget communal) ;
- 8.000,00 € au Syndicat d'Initiative de Portets (article 6574 du budget communal).

BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE » : VERSEMENT DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association Thalie une subvention de fonctionnement de 8.000,00 € (article 6743 du budget La Forge)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, conformément aux textes en vigueur, de créer, à effet du 1^{er} juin 2008, d'un poste d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame THERON indique qu'elle est intervenue auprès du courtier d'assurances afin qu'il effectue une révision des contrats et une nouvelle proposition à la commune. Ainsi, les contrats d'assurances « véhicules » et « multirisques » sont désormais contractés avec GROUPAMA pour un coût total de 11.644,00 € (au lieu de 14.010,60 €). Ces modifications ne concernent pas le contrat « Protection juridique ».

- Madame THERON fait un résumé de la réunion du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ; il ressort que les services de Gendarmerie ont constaté une augmentation des crimes et délits sur l'ensemble du canton entre 2005 et 2006. De même, les atteintes au matériel ferroviaire sont en progression. Le C.I.S.P.D. met en place plusieurs actions pour enrayer cette évolution : service d'aide téléphonique aux victimes (et plus tard, présence physique) ; action de parrainage de la part des employeurs auprès de jeunes en marge pour leur faire découvrir un métier ; formation aux premiers secours ; information sur la consommation des produits toxiques.

- Madame le Maire remercie le Conseil Général pour l'attribution de subventions (15.000,00 € pour la 2^{ème} tranche de l'équipement scénique de La Forge ; 1.804,00 € pour l'installation de Carte +). Elle remercie également la fondation du Patrimoine pour l'attribution d'une aide financière de 6.000,00 € pour la 2^{ème} tranche de travaux de La Forge.

- Monsieur BLANCHARD, Adjoint aux Finances, explique au tableau les mécanismes comptables applicables au budget de La Forge et les raisons qui ont conduit le Conseil municipal à ne pas donner suite à la délégation de service public. En effet, si cette dernière avait été mise en application, le concessionnaire aurait été dans l'obligation de prendre en charge un transfert de TVA d'environ 200.000,00 €.

- Madame THERON fait part de l'action de la directrice de l'école élémentaire face aux actes d'incivilités qui se produisent dans son établissement. Une action de sensibilisation des familles a été lancée.

- Monsieur CAZIMAJOU, Adjoint en charge des Travaux, fait part des travaux de voirie réalisés, sous maîtrise d'œuvre de la CDC de Podensac ; c'est ainsi que les rues de Mégélane, de Pierronnet, du Port, du Cabernet (en partie), de la Girafe, de la Liberté ont été refaites. Des ralentisseurs ont été installés Rue de Lagacey, de Pingoy et de Papoula. De nombreux nids de poule ont été obturés. La signalisation verticale (panneaux) a été refaite ainsi que des marquages au sol. Il précise que la prochaine réunion de la CDC de Podensac est programmée pour le 26 février 2008 à 19H30.
- Madame le Maire signale que la commune (budget La Forge) prendra à sa charge les frais de régisseur pour le Carnaval de l'Ecole élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.